FRC 10289c.1 Case
FRC
17336

Le Testament de Desbrusquières

1788.

LE TESTAMENT
DE DESBRUSGUIERES.

AVERTISSEMENT.

C'EST à leurs derniers moments qu'on peut juger les grands hommes ; c'eſt par leurs dernieres volontés qu'on peut concoître ſi véritablement l'amour du bien regla toute leur vie ; le teſtament ci-après faire taire la calomnie, & louera mieux l'illuſtre Des Bruguieres que les plus longues & les plus pompeuſes déclamations ; euſſions-nous l'éloquence du Révérend Pere Dom Coſſeph. Que béni ſoit l'heureux haſard qui nous a procuré cette piece ! Nous nous faiſons un devoir de la rendre publique : les grands exemples ſont les meilleures leçons ; les cœurs les plus froids s'échaufferont en la liſant ; puiſſe-t-elle exciter l'indolence de nos plumes académiques ! Il a déja plus de ſix ſemaines que cet illuſtre a ceſſé de vivre, & le journal de Paris s'eſt contenté d'annoncer ſa mort ſans y joindre le plus petit éloge, comme ſi ce mot, *il n'eſt plus*, exprimoit aſſez. On

THE NEWBERRY LIBRARY

verra combien un tel silence est coupable ; peut-être cependant la douleur n'a-t-elle pas permis à ces Messieurs de faire entendre leur voix sur un aussi funeste événement ; nous espérons que dans peu ils nous feront lire un de ces articles pathétiques, nerveux & concis, qui donnent l'immortalité dans nos feuilles à tant la page. Ils sauront y peindre cette grande ame, ce caractere indompté, cet ardent amour de la tyrannie, cette férocité sanguinaire, cette habileté dans un coup de main, cette héroïque indifférence pour tous les crimes, qui animerent dans tous les temps les plus intrépides limiers de la police, qui le rendirent si terrible aux honnêtes gens, & si cher au ministere ; ils retraceront cette brillante succession de forfaits, qui forment pour ainsi-dire, la chaîne d'une si belle vie : hélas ! voilà donc où vont se perdre toutes les grandeurs, tous les talens, & toutes les vertus ! ARMAND, LAUBARDEMONT, LA VRILLIERE, SABBATIN, DES BRUGUIERES, vous n'êtes plus qu'une cendre insensible . . . BRIENNE, LAMOIGNON, ALBERT, MAURY, LINGUET, MOREAU, D'AGOULT, vous . . . . . .

Au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit.

Ce jourd'hui 6 juillet 1788, moi FIACRE-PANCRACE-HONORÉ DES BRUGUIERES, Écuyer, Conseiller du Roi, Exempt de Police de sa bonne Ville de Paris, sain de corps & d'esprit, ai fait mon présent testament.

J'institue pour mon héritier & légataire universel, mon cher & digne confrere d'Agoult, sans que pour ce, il soit tenu de renoncer aux aumônes du gouvernement, & aux turpitudes lucratives que sa puvreté lui a conseillées jusqu'à présent ; & en cas de décès sans hoirs mâles, je lui substitue M. son frere pour les grandes espérances qu'il a données en arrêtant le Cardinal, le tout à la condition qu'ils draperont l'un & l'autre pendant six mois.

Je légue à M. Albert, futur Conseiller d'État, une somme de cinquante écus, s'il parvient à être Lieutenant civil dans le Grand Baillage.

Je légue à M. l'Abbé Maury, trois paquets de plumes de corbeau, pour écrire mon Oraison Funebre.

Je légue à M. Piedpape de Piedplat, Conseiller d'État, ma collection d'arrêts

du Conseil, lesquels se trouveront dans ma garde-robe.

Je légue à M. Moreau, Historiographe de France, un traité écrit de ma main, & dédié à M. l'Archevêque de Sens, sur l'usage légitime des lettres de cachet, avec l'historique de toutes celles que j'ai mises à exécution, formant 12 vol. *in*-4°. Je le charge de faire imprimer cet ouvrage, & je lui en laisse le produit, quoiqu'il puisse absolument vivre avec les 22000 livres de pension mentionnées au compte rendu, & les profits éventuels.

Je légue à M. Basset, Lieutenant Général de la sénéchaussée de Lyon, le cordon noir que j'étois sur le point d'obtenir pour lui prouver l'estime que je fais de sa correspondance secrette avec M. le Garde des Sceaux, & de son heureux talent pour la persuasion.

Je légue à MM. les Officiers du Grand Baillage de Sens, à chacun la somme de six livres, pour ajouter aux 45000 livres qu'ils ont déja reçu au terme de leur marché.

Je légue à M. Linguet douze bouteilles de fiel pour mettre dans son encre, & douze marteaux de forgeron pour forger son style.

Je lui légue de plus un couſſin matelaſſé, qui pourra lui être utile de plus d'une maniere.

Je légue à M. l'Abbé Morellet, vingt-quatre ſols pour prix de ſon dernier libelle contre les Parlemens.

Je légue au Rédacteur du Courier de l'Europe tous les coups de bâtons qui me ſeront dus au jour de mon décès.

Je légue aux Compilateurs du Journal de Paris, mon article de nécrologie, fait par moi-même, lequel leur ſera nonobſtant payé, par mes héritiers, ou par le Gouvernement.

Je légue à M. de Malartic, Maître des Requêtes, ma culotte de peau pour voyager, car il a uſé la ſienne ſur la route de Rouen, & ſur celle de Moulins.

Je légue à M. le Maréchal de Stainville, ma canne à pomme d'ivoire ; car lorſqu'on va commander une armée de Mouchards, c'eſt d'un bâton d'Exempt de Police qu'on a beſoin, & non d'un bâton de Maréchal de France.

Je légue à M. de Sartine, fils, un paquet de billets doux que m'a écrits Adeline, dans le temps même où il ſe ruinoit avec elle ; voulant néanmoins que ledit paquet ne lui ſoit remis qu'autant

qu'il aura la place de Procureur du Roi dans le Grand Baillage.

Je légue au nommé Bourgeois, Avocat, fils du Commiſſaire qui l'a maudit & déshérité en mourant, ſix chemiſes ; s'il obtient la place d'Avocat du Roi du Grand Baillage. Je ne lui laiſſe rien pour manger, parce qu'il dîne tous les jours chez M. le Garde de Sceaux, depuis que ſes confreres l'ont chaſſé à coups de pieds dans le cul.

Je légue à M. l'Archevêque de Narbonne quatre bouteilles d'eau de Préval, * enveloppées dans ſes diſcours au Roi.

Je légue à M. de Baſville un exemplaire de Maupeonana, & un autre de Struenzée, pour M. ſon cher pere, pour achever ſon éducation.

Je légue à M. le Duc de Nivervois un exemplaire tout neuf de ſes *petites* Fables & de ſes *petits* Vers, qui l'ont conduit au Miniſtere, où il ſe conduit ſi galamment.

Je légue à M. de Rivarol, ce grand écrivain, les trente mille lots de deux cents livres de la loterie de douze mil-

---

* *Renommée pour les maladies Vénériennes.*

lions au profit des grêles ; bien entendu toutesfois que les porteurs de billets gagnans n'auront porté que cent francs à ladite loterie.

Je légue à M. Bertrand de Molleville, Intendant de Rennes, une rente de 33 l. ſur les Etats de Bretagne.

Je légue à Madame de Monteſſon un exemplaire de Parapilla, avec figures en taille douce.

Je légue à Madame la Ducheſſe de Grâmont, un petit fifre en ivoire, pour accompagner ſa *petite* voix *douce*, quand elle chante les louanges de M. le principal Miniſtre.

Je nomme pour mon exécuteur teſtamentaire M. de Lamoignon, Garde des Sceaux, eſpérant qu'il voudra bien avoir pour moi la même bonté qu'il a eu pour ſon ami Beaujon, & bien fâché auſſi de ne pouvoir le gratifier de quelques huit à neuf cents mille livres. Je lui laiſſe ma boîte avec mon portrait, garni des diamans *faux*, *comme lui*, que je le prie d'accepter, & de porter pour l'amour de moi.

162